



Camarades,

Syndicat CGT

Des travailleurs portuaires du Havre

Syndicat CGT

Des personnels du GPMR



Le 29 Novembre 2019

Nous avons de nouveau rencontré avec la Fédération Nationale des Ports et Docks, la préfiguratrice et le Ministère pour avancer sur l'accord inter-entreprises qui définit les conditions et garanties d'accompagnement de la création de l'établissement public unique de l'axe Seine.

Tout en rappelant nos précédentes négociations qui ont permis d'obtenir, le maintien de nos trois établissements actuels distincts du siège, un dimensionnement limité en termes d'effectifs, le maintien des accords et usages locaux, la non spécialisation des trois ports de l'axe et le renforcement de leur complémentarité, que cette fusion n'aura pas pour objet de remettre en cause les emplois et les métiers portuaires à l'échelle des trois ports de l'axe Seine ainsi que l'engagement qu'il n'y aura pas de mobilité géographique forcée, il nous reste quelques points de blocage notamment sur l'internalisation et ré internalisation avec obligation de résultat, la bourse de l'emploi, la lutte contre la corruption et les achats responsables dans le cadre du RSE, l'application de la CCNU dans le fluvial, dont nous devons discuter avant le travail final concernant les annexes ou certains sujets spécifiques que sont :

- Le projet de plan stratégique et les investissements programmés et validés
- Le périmètre, les organigrammes, la gouvernance de cet établissement public unique
- Les prérogatives du CSE central et celles des CSE d'établissements
- Le droit et les moyens syndicaux à l'échelle de l'axe en fonction de la représentativité
- La retraite supplémentaire et l'intéressement au sein de l'axe seine

Camarades, si certaines organisations syndicales se félicitent et reprennent à leurs comptes les avancées importantes négociées par la Fédération Nationale des Ports et Docks CGT, c'est uniquement pour tenter d'exister et d'éviter la reconnaissance de notre travail prouvée par notre représentativité au sein de l'axe seine. Les négociations vont donc se poursuivre jusqu'à la création de cet établissement unique (1^{er} janvier 2021 au plus tard) pour permettre d'apposer notre signature sur cet accord cadre garantissant bon nombres de dispositions sociales et d'engagements forts notamment de la part de l'état (signataire de l'accord) sur ce projet de fusion de nos 3 établissements portuaires qui prévoyait à l'origine l'inverse de ce que nous sommes en train de construire aujourd'hui.

La Fédération Nationale des Ports et Docks CGT associée à nos organisations syndicales œuvre au quotidien pour la défense de tous les salariés de l'axe seine, sans distinctions de catégories professionnelles et sans revendiquer une quelconque avancée dont elle ne serait pas à l'origine.

Une prochaine rencontre est prévue le 18 décembre, date à laquelle le ministère doit impérativement nous donner ses orientations notamment en ce qui concerne la gouvernance.

Le Secrétaire Général
Des Travailleurs Portuaires
Du Port du Havre,

Laurent DELAPORTE



Le Secrétaire Général
Des personnels du GPMR,

Fabrice LOTTIN